

Destinataires : mandataires coopératives, directrices/directeurs...

Concerne : **Service coopératif pour la gestion des recettes des coopératives OCCE**

EXPÉRIMENTATION : plateforme pour la gestion de certaines recettes des coopératives scolaires

Partenariat HelloAsso (convention Hello-Asso/OCCE06 en cours de signature)

Chère collègue, cher collègue,

Le Conseil d'administration de l'OCCE06 a décidé d'EXPÉRIMENTER avec 60 COOPÉRATIVES VOLONTAIRES (les premières ayant fait la demande et répondant aux critères définis), l'utilisation d'une PLATEFORME DE PAIEMENT EN LIGNE.

➡ **POURQUOI ?** Nous avons le souci permanent d'apporter les outils permettant **d'alléger la tenue de la comptabilité** des opérations réalisées sur les comptes bancaires que nous avons ouverts à votre attention. L'enregistrement des chèques de familles, le dépôt d'espèces dans les bureaux de postes, la détention d'argent liquide par les élèves ont fait l'objet de toute notre attention. Nous pressentons comme vous la disparition des chèques. Nous nous sommes efforcés d'anticiper les besoins.

➡ **LE PARTENAIRE RETENU ?** HelloAsso est une plateforme très présente dans le domaine de l'économie sociale. Elle offre de nombreux services pour la gestion de la vie associative. Nous ne retiendrons que certaines de ses fonctionnalités. La convention signée avec entre l'OCCE06 et HelloAsso (en cours) fixe le cadre de l'expérimentation conduite.

➡ **PRINCIPES DE LA PLATEFORME RETENUE PAR L'OCCE06 POUR CETTE EXPÉRIMENTATION ? (HelloAsso)**
Permettre aux familles (sans le leur imposer) d'apporter leur contribution en ligne (paiement carte bancaire).
Les différentes collectes de la coop seront visibles et différenciées à l'écran à l'ouverture du compte. Le mandataire pourra, selon des modalités qui seront explicitées, éditer le listing des sommes reversées par HelloAsso sur le compte-bancaire de la coopérative, inscrire globalement le montant dans sa comptabilité, identifier nom de la collecte, nom du payeur, nom de l'enfant, de sa classe,

➡ **TYPES D'OPÉRATIONS CIBLÉES VISÉES POUR CETTE EXPÉRIMENTATION *(habituellement lourdes)**
(*) pour le financement de projets, utiliser « la TROUSSE à PROJETS » (création OCCE/MEN/CANOPE)

- **la contribution facultative et volontaire des familles, sollicitée en début d'année**
indépendante du fait que tous les enfants participent aux activités de la coopérative
- **la participation des familles pour les voyages ou séjours en classes transplantées**
si la coopérative est en charge de recueillir la participation des familles
- **le paiement des photographies scolaires produites par la coopérative scolaire**
si des photographes interviennent, ils peuvent proposer leur propre plateforme aux familles, hors OCCE.
- **le montant d'une billetterie prévue pour un spectacle, une kermesse...**
quand l'organisateur est explicitement la coopérative scolaire.

➡ **COÛT ? POUR LA COOPERATIVE ? POUR LES FAMILLES ou donateurs ?**

La plateforme de paiement HelloAsso, est particulièrement dédiée aux associations. **L'OCCE06 prend en charge sur ses moyens la création des comptes pour l'ensemble des coopératives.** L'utilisation des comptes HelloAsso créés et les fonctionnalités ouvertes de la plateforme sont gratuites pour les coopératives et les familles.

Ce service coopératif peut répondre à certains de vos besoins. si tel est le cas, ne tardez pas (l'expérimentation portera dans un premier temps sur une cinquantaine de coopératives)

Pour les coopératives souhaitant INTÉGRER L'EXPÉRIMENTATION (demande d'ouverture d'un compte-collecte HelloAsso par l'OCCE06)

>>> [CLIQUER CE LIEN](#) <<<

Nous reviendrons vers vous très vite pour les modalités pratiques : procédure, création collecte, mode d'emploi.

➔ **CRITÈRES DE SÉLECTION DES ÉCOLES VOLONTAIRES (ordre de réception des demandes)**

Le compte collecte Hello-Asso/OCCE06 est réservé aux coopératives scolaires qui :

- prennent la décision en Conseil de coopérative (décision collégiale -engagement solidaire)
- s'engagent à reconduire leur affiliation en 2023-2024 dès la rentrée
- ont souscrit ou demandent l'accès au dispositif LBP@ccess - banque en ligne
- restituent annuellement leur bilan-CRF) dans les formes prévues.

➔ **UNE CHARTE OCCE06 DE « BONNES PRATIQUES » (CLIQUEZ ICI)**

Les coopératives retenues pour l'expérimentation devront souscrire à la charte OCCE06 souscrivent à la charte OCCE06 d'utilisation du compte Hello-Asso

Conseil : Evaluer vos besoins : consulter éventuellement les parents élus au conseil d'école pour l'opportunité de mettre en place ce service pour le seul usage de la coopérative)

➔ **ATTENTION À L'UTILISATION DU COMPTE BANCAIRE OCCE**

- Au regard de responsabilités partagées relatives à l'utilisation du compte bancaire* de la coop., la mise en ligne du recueil de participation des familles ne pourra concerner, dans un premier temps (**EXPERIMENTATION**) que les types de collectes ciblées qui ont été retenues par l'OCCE06.
- Le compte HelloAsso créé par l'OCCE06 ne peut être utilisé pour une collecte organisée par une autre entité que la coopérative affiliée (Ecole, APE, autre association...)
- Hors la liste des opérations ciblées, vous devrez solliciter une autorisation particulière.
- Après bilan partagé de l'expérimentation (coopératives utilisatrices du service) nous pourrons envisager l'extension du champ autorisé des collectes.

Le 31 août 2023

Robert CHERBETDJIAN,

Président départemental OCCE06

Rappel/informations règlementaires

**L'OCCE est titulaire des comptes bancaires ouverts par la coopérative, le mandataire a une délégation limitée*

**Une coopérative ne peut ouvrir un compte sur une plateforme avec le compte bancaire de la coop sans l'autorisation de l'occe06.*

**De même pour ce type d'opération (recours à une plateforme au nom de la coopérative) l'utilisation d'un compte bancaire personnel n'est pas autorisée.*

** Une plateforme de paiement en ligne ne peut elle-même proposer la création d'un compte de paiement en ligne utilisant le compte bancaire occe sans autorisation du titulaire de ce compte bancaire (président OCCE06)*